

Conseil général de la Commune de Prévonloup

Séance ordinaire du

28 octobre 2019

Appel

L'appel fait constater la présence de 15 membres. 5 membres sont excusés.

PV de la séance du 29 mai 2019

Après lecture, le PV est validé tel que présenté sur le site internet de la commune

Modification de l'ordre du jour

Ajout d'un amendement pour le préavis 03-2019

Correspondances et communications de la Municipalité

Projet route

Le projet avance comme prévu des chiffres approximatifs seront transmis d'ici la fin du mois / début novembre. Un préavis sera proposé lors de la prochaine séance du Conseil.

Une rencontre a eu lieu avec le voyer et un ingénieur durant laquelle le tour du village a été fait.

Eglise

Les travaux sont presque terminés. Il reste la porte du clocher. Les comptes devraient être bouclés d'ici la fin de l'année. Pour les subventions ce sera pour début 2020.

Clocher du village

Le clocher ne sonne plus, un poids est tombé. Il n'y a pas eu de dégât lié à la chute de ce poids. Un préavis est à l'ordre du jour de cette séance pour les travaux sur le clocher.

Eau – Par Philippe Liniger

M. Liniger prend la parole afin de faire un état des lieux de la situation de l'approvisionnement en eau.

Dans l'agriculture, trois groupes de produits sont utilisés.

- Les produits phytosanitaires
- Les herbicides et insecticides
- Les fongicides qui luttent contre les champignons

En date du 3 octobre, l'office de la Consommation a transmis l'information que l'eau du village avait une teneur en chlorothalonil trop élevée.

Cette substance est présente dans les produits utilisés pour la culture des céréales, des pommes de terre, de la vigne, et permet de lutter par exemple contre les champignons.

Selon une nouvelle évaluation des risques, la présence de cette substance dans l'eau ne permet pas d'exclure un risque pour la santé. Dès que la Municipalité a eu la connaissance de la présence de cette substance dans l'eau, elle a pris la décision de supprimer l'apport de nos sources dans le réseau. A l'heure actuel, l'apport en eau s'effectue exclusivement via l'approvisionnement de Romont.

Une analyse de l'eau sera effectuée dès le 4 novembre via un prélèvement au niveau du local de la buanderie du bâtiment du collège et de nos sources.

Ces analyses ont un coût très élevé. Le choix a été fait de faire une analyse portant uniquement sur cette substance.

Un contact a été pris avec le responsable de l'eau de Romont, il n'y a pas d'analyse de ce genre de substance à Romont, mais la ville n'est pas située dans une région qui pose soucis.

La consommation de l'eau du robinet est possible vu qu'il n'y a plus d'approvisionnement par nos sources. Et l'approvisionnement s'effectuera par Romont jusqu'à ce que nous soyons certains qu'il n'y a plus de soucis. On a de la chance de pouvoir bénéficier de l'eau de Romont. Enormément de sources ont été fermées dans la région à cause de la présence de cette substance (analysée depuis cette année).

Le produit concerné est interdit depuis cet automne. Mais étant présent dans la terre un certain temps va être nécessaire pour qu'il disparaisse complètement.

Commentaires / Questions :

A. Peter : l'eau de source de Prévonnoloup est utilisée pour la défense incendie. Comment cela se passe-t-il au niveau du réservoir ?

Ph. Liniger : deux réservoirs à Prévonnoloup, un pour la défense incendie et un pour l'eau potable. Les eaux de sources vont dans celui de la défense incendie.

Daniel Sprunger : est-ce qu'une autre stratégie a été prévue pour préserver la zone des sources ?

Ph. Liniger : ce serait possible mais demanderai de protéger 7-8 hectares autour de la source, mais au vue du débit de nos sources beaucoup de frais pour peu d'eau. De plus le m³ reviendrait à fr. 6.50 (1.35 pour l'eau de Romont). Ceci est compliqué et coûte vite des sous. Les agriculteurs concernés devraient être subventionnés pour ne plus utiliser les terres concernées par ce périmètre.

Marc Schneider indique qu'il n'utilise plus depuis 2009 ce produit dans les zones au-dessus du réservoir.

Daniel Michel : indique qu'un essai de traçage avait été réalisé il y a quelques années pour savoir d'où provenait les eaux des sources, sans résultats.

Philippe Liniger mentionne qu'il est en effet difficile de savoir d'où provient l'eau des sources

Daniel Sprunger : mentionne qu'il y a donc peu d'espoir pour les sources

Philippe Liniger répond par l'affirmative. Peut-être que lors des travaux pour les routes, on peut envisager la mise en place d'une conduite pour les fontaines.

La municipalité n'était pas au courant de ce problème avant le 4 octobre

Hervé Wyssa : demande si l'on ne contamine pas le réseau lors de l'utilisation de cette eau pour la défense incendie ?

Philippe Liniger : répond que oui, on pourrait envisager de nettoyer les conduites. Mais nous avons jusqu'en 2021 pour se mettre aux normes.

Christian Schneider mentionne que ce produit est utilisé depuis 1970

David Santos demande si des tests seront effectués sur la commune de Romont

Philippe Liniger répond que des tests seront effectués prochainement.

David Santos demande alors qu'en sera-t-il si l'eau de Romont est elle aussi contaminée ?

Philippe Liniger répond qu'il n'y a pas encore eu de réflexion sur la possibilité de ce cas de figure.

Claire Lise Sumi relève qu'il y a beaucoup d'articles dans les journaux en lien avec de l'eau polluée et demande si c'est aussi lié à l'utilisation de ce produit ?

Philippe Liniger : répond que oui, ceci est aussi dû au fait que cette substance n'était pas analysée auparavant.

La Municipalité a été fort surprise et a immédiatement pris les mesures nécessaires.

Rénovation / remise en état du studio par Anita Paccaud

Le studio situé dans le bâtiment sera remis en état suite au départ du locataire. Une fois la rénovation terminée le studio sera mis en location, en cas d'intérêt écrire à la Commune.

Travaux construction salle de gym et collège du Fey par Anita Paccaud

Le suivi des coûts de constructions de la salle de gym et du collège du Fey à Moudon est transmis au conseil.

Préavis 03-2019 : Arrêté d'imposition du 2020

Lecture du préavis par la secrétaire du Conseil

Présentation d'un amendement pour le point 10 « Impôt sur le divertissement » il y avait la mention du point 10bis « manifestation sportive avec spectateurs » la Commune n'est plus autorisée à facturer cet impôt suite à un changement de loi.

Correction de l'art. 1 « Il sera perçu pendant deux ans » dès le 1er janvier 2020 au lieu de 2018

Lecture du rapport de la commission de gestion composée de Messieurs Hervé Wyssa, Marc Schneider et Olivier Schaer rapporteur.

La commission recommande d'accepter le préavis 03-2019 tel que présenté.

Commentaires / Questions :

Aucun commentaire

L'amendement de l'arrêté d'imposition concernant les points 1 et 10 bis est accepté à l'unanimité

Le préavis 03-2019 est soumis au vote des membres du conseil et est accepté à l'unanimité

Préavis 04-2019 : Restauration de l'horloge monumentale et automatisation

Lecture du préavis par la secrétaire du conseil

Lecture du rapport de la commission, commission composée de Christian Schneider et Roland Oberson et Daniel Michel rapporteur.

L'horloge faisant partie du patrimoine villageois depuis plus de 200 ans et ayant une grande valeur sentimentale, la commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Commentaires / Questions :

Ch. Schneider – indique qu'il y a eu un article dans le 24heures d'aujourd'hui sur celle de Soleure.

Le préavis 04-2019 est soumis au vote des membres du conseil et accepté à l'unanimité

Lisette Schneider demande la durée des travaux ?

Alain Michel : Ce point n'a pas encore été abordé. Mais le nécessaire sera effectué au plus vite.

STEP Régionale – Point de situation par Alain Michel

Lors de la dernière séance du Conseil, une information avait été donnée par Philippe Liniger concernant le projet pour une STEP régionale.

Afin de mettre en œuvre cette réflexion, une séance d'informations aura lieu le 12 novembre à Granges Marnand à 20h

Nous avons besoin d'une commission pour suivre les réflexions. (Étude des statuts, passage des statuts au conseil, ...) Les membres de cette commission doivent être disponible le 12 novembre pour assister à la séance.

La Municipalité sera elle aussi présente à cette soirée d'informations

Christian Schneider demande s'il est nécessaire de mettre en place la commission de suite ?

Alain Michel répond par l'affirmative

Claire Lise Sumi demande de quel projet est-ce que l'on parle

Alain Michel répond qu'il s'agit de la STEP régionale. Si Henniez devait se rallier à la STEP régionale

A l'heure actuelle on ne connaît pas l'avenir donc il est important de participer. Henniez est inclus dans celui-ci. Pour l'heure toutes les communes potentiellement concernées sont dedans. Nous sommes donc obligés de participer.

Philippe Liniger mentionne qu'il n'est pas certain qu'Henniez puisse continuer à utiliser leur STEP, pas certain d'avoir l'autorisation.

Daniel Sprunger : demande combien d'assemblées sont prévues ?

Alain Michel répond qu'à l'heure actuelle une seule séance d'information général est prévue. L'étude des statuts au niveau communal par la suite.

Claire-Lise Sumi, Daniel Sprunger et Hervé Wyssa acceptent de faire partie de cette commission

Divers et propositions individuelles

Postulat d'Alain Peter Sur l'eau potable

Suite aux discussion du début de séance concernant l'eau potable.

Alain Peter dépose un postulat répondant au règlement du conseil qu'il expose.

Postulat sur l'eau potable

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite à l'avis alarmant de la Municipalité sur la qualité de l'eau de consommation issue des captages de notre commune, je souhaite tout d'abord remercier la Municipalité des mesures immédiates qu'elle a prises pour préserver la santé publique.

Dans un deuxième temps, je vais utiliser mon droit d'initiative et déposer le postulat suivant :

Force est de constater, les dernières analyses le confirment, nos captages communaux sont mal protégés, mal préservés. Le sol étant contaminé, il est certainement long, voire impossible de revenir à une situation saine, y compris pour les installations d'adduction d'eau elles-mêmes.

Nous avons la chance d'être raccordés au réseau de Romont et de bénéficier par ce biais d'une eau qui provient de zones de captages de grande fiabilité.

Lors de la séance du 13 mars dernier, le conseil général a accepté le lancement d'une étude régionale de notre réseau d'eau et la mise à jour de notre PDDE (Plan directeur de la distribution de l'eau).

De ce fait, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de nous résoudre à abandonner nos captages au profit d'une nouvelle installation efficiente nous permettant de nous alimenter d'une manière régionalisée, rationnelle et économique avec une eau de qualité provenant du réseau de Romont.

Je vous remercie de faire bon écho à ce postulat et le prendre immédiatement en considération.

L'eau potable est un bien très précieux, qui sera de plus en plus convoité. Sachons anticiper et négocier en temps utile avec nos fournisseurs voisins. Nous pourrions ainsi nous garantir le raccordement à une eau de consommation de qualité pour le futur.

«

Remarques / commentaires

Alain Peter indique que ce n'est pas contraignant, mais va plus dans le sens d'un accompagnement de la démarche

Christian Schneider : indique que le postulat va dans le sens de ce qui a été discuté en début de séance
Alain Peter répond que oui, mais partiellement le postulat demande de couper l'eau

Philippe Liniger indique que nous devons être attentifs à ne pas aller trop vite. Discussion avec la Commune de Billens. Etude des différentes possibilités que nous avons. Il est possible que dans le futur nous n'utilisions plus nos sources.

Alain Peter indique que le but du postulat est de mener une étude avec les communes avoisinantes dans le cadre du PDDe.

Le postulat mentionne que son but est « d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de nous résoudre à abandonner nos captages au profit d'une nouvelle installation efficiente nous permettant de nous alimenter d'une manière régionalisée, rationnelle et économique avec une eau de qualité provenant de Romont ».

Concernant le PDDe Alain Michel indique que le rapport était prévu pour septembre, qu'il devrait arriver prochainement. Il est clair que maintenant que nous avons découvert le problème de la contamination de l'eau, celle-ci ne sera pas utilisée pour l'alimentation générale. Mais conservée pour les fontaines puisqu'elle est impropre à la consommation.

Christian Schneider : demande ce qui se passerait si l'eau de Romont est elle aussi polluée ??

La réponse est que comme dit précédemment, il faut attendre de voir le résultat (analyse le 4 novembre – résultat env. le 10 novembre.) n'oublions pas que nous avons jusqu'en 2021 pour fermer nos sources. Toutes les mesures seront prises.

Daniel Sprunger est d'accord avec Alain Peter l'idéal serait de ne plus utiliser l'eau de nos sources.

Alain Peter mentionne que le postulat va dans ce sens, ce n'est donc pas un souci de l'accepter.

Deux options sont possibles pour statuer (art. 55)

Renvoi à une commission puis décision en municipalité ou décision ce soir et renvoi ensuite à la municipalité

Daniel Sprunger : demande combien de personnes ont signé ce postulat ? – Réponse une seule

Daniel Sprunger : demande-s'il ne devrait pas être 3 ?

Alain Michel répond qu'une seule est nécessaire.

Daniel Michel : N'est pas d'accord pour accepter ce postulat. La municipalité ayant ouvert la séance en donnant des infos sur les démarches en cours. Donc il ne voit pas la raison d'accepter ce postulat car il parle d'abandonner les captages.

Alain Peter : demande que le postulat soit accepté car il soutient la municipalité.

Alain Michel mentionne qu'il soit accepté ou non, la municipalité fera le maximum pour prendre les bonnes décisions.

Ch. Schneider : Alors au vue des échanges le postulat n'est pas utile.

Anita Paccaud : mentionne que si le postulat est voté ce soir, ceci évite de devoir revenir avec un préavis par la suite

Claire Lise : L'objectif est clair comme de l'eau de source.

Demande d'acceptation du postulat : 3 pour – 11 contre – 1 abstention – Le postulat est rejeté.

Prochaine séance le 11 décembre

Séance levée à : 21h20

Le Président
L. Bolomey

La secrétaire
C. Bréchon